

14 avr 2023 -15:44

Appartient à Conseil des ministres du 14 avril 2023

Utilisation de la bande 3410-3430 MHz-pour les réseaux mobiles publics

Sur proposition de la ministre des Télécommunications Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à autoriser l'utilisation de la bande de fréquences 3410-3430 MHz à des réseaux mobiles publics.

L'arrêté royal du 28 novembre 2021 concerne l'accès radioélectrique dans la bande de fréquences 3410-3430 MHz et 3430-3450 MHz, ainsi que 35 blocs de 10 MHz génériques entre 3450 et 3800 MHz, par le biais d'une mise aux enchères. Cette enchère s'est déroulée l'année dernière, mais le bloc 3410-3430 MHz est resté invendu.

Le projet d'arrêté royal vise essentiellement à modifier l'arrêté royal du 28 novembre 2021 afin de permettre à des opérateurs d'émettre une offre pour le bloc de fréquences 3410-3430 MHz. Les modifications proposées sont les suivantes :

- la suppression de la réservation du bloc 3410-3430 MHz
- la division du bloc 3410-3430 MHz en deux lots de 10 MHz
- l'augmentation du spectrum cap à 120 MHz⁴ en cas d'absence de candidats lors d'un appel à candidats

Le projet est transmis pour avis au Comité interministériel des télécommunications et de la radiodiffusion et la télévision, au Comité de concertation et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be